



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique
Direction des Programmes Nationaux de Recherche

**PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT
DES JEUNES CHERCHEURS - PEJC
Sixième Appel à Propositions – édition 2023**

- Annonce disponible sur le site web du Ministère : www.mes.tn
- Inscription en ligne : <https://bit.ly/43Yq1Vz>
- Date limite d'inscription en ligne : 19 juin 2023 à minuit (00h00)
- Date limite de dépôt des dossiers papiers : 19 juin 2023 (horaires administratifs)

1- CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale de la Recherche Scientifique) annonce le lancement de la sixième édition (2023) de l'appel à propositions du Programme d'Encouragement des Jeunes Chercheurs (PEJC) qui vise à donner une impulsion aux jeunes enseignants chercheurs pour développer leur carrière dans la recherche scientifique d'excellence sur des sujets d'actualité et/ou dans les recherches alignées aux axes prioritaires en adéquation avec les besoins du monde socio-économique avec la participation éventuelle d'un partenaire.

Il s'agit d'un fonds national compétitif destiné à financer **des projets de recherche d'actualité portés par des** enseignants chercheurs et grades équivalents dans toutes les disciplines scientifiques en rapport avec les priorités nationales fixées.

Ce programme vise à :

- Inciter les jeunes enseignants chercheurs à développer une recherche scientifique compétitive ;
- Inciter les jeunes enseignants chercheurs et enseignants technologues à s'engager dans les priorités nationales et régionales de recherche ;
- Préparer les jeunes chercheurs à participer et à soumettre des projets d'envergure internationale ;
- Inciter les jeunes chercheurs et technologues à s'impliquer davantage dans des projets de recherche appliquée ayant des retombées économiques, technologiques et sociales,
- Développer des interactions de collaboration entre les chercheurs et le monde socio-économique,
- Responsabiliser les jeunes chercheurs et technologues à travers la mise en œuvre et la gestion autonome d'un projet de recherche ;
- Soutenir les jeunes chercheurs des universités, des institutions de recherche et les technologues des instituts des études technologiques des régions de l'intérieur.

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Appel à propositions est ouvert à tout **enseignant-chercheur permanent ayant le grade d'un maître-assistant ou grade équivalent** à condition de :

- Avoir **une ancienneté dans le grade ne dépasse pas 10 ans** à la date limite de clôture de l'appel à propositions
- **Ne pas avoir bénéficié d'un financement dans le cadre du programme PEJC dans les éditions précédentes.**

En vertu de l'association de la Tunisie à l'Horizon Europe, les entités européennes peuvent être impliquées dans un projet mais sans bénéficier du financement alloué aux équipes de recherche tunisiennes.

3- DOMAINES CONCERNES

Le programme est ouvert à toutes les disciplines scientifiques liées aux domaines de recherche suivants :

- **Sciences Exactes** (Maths, Physique, Chimie, Biologie, Terre et Environnement...)
- **Sciences Humaines Sociales et Economiques**
- **Technologies de l'Information et de Communication**
- **Sciences Agricoles et Vétérinaires**
- **Sciences Médicales et Sciences de la Santé**
- **Sciences et Techniques de l'Ingénieur**

Toute proposition de projet doit se positionner par rapport à l'un des six (06) domaines prioritaires suivants identifiés pour la recherche scientifique et aux thématiques prioritaires qui leur sont rattachées :

Domaines prioritaires	Thématiques prioritaires de recherche	
1. Sécurité Alimentaire, Energétique et Hydrique	1.1	Gestion durable des ressources en eau
	1.2	Energies renouvelables et efficacité énergétique
	1.3	Biodiversité et changement climatique
	1.4	Smart agriculture et mécanisation
	1.5	lutte contre les épidémies, érosion du littoral et désertification
2. Projet Sociétal : Education, Culture et Jeunesse	2.1	Identité, citoyenneté et société démocratique émergente
	2.2	Éducation, formation, assurance qualité et nouvelles approches pédagogiques
	2.3	Culture, arts, médias et qualité de vie
	2.4	Problématiques liées à la jeunesse
3. Santé du Citoyen	3.1	Drug design-Développement de vaccins et biosimilaires
	3.2	Gouvernance et économie de la santé
	3.3	Epidémies, maladies chroniques, et maladies nouvelles
	3.4	E-santé et télémédecine
4. Transition Numérique et Industrielle	4.1	Transition numérique
	4.2	Smart cities et internet of things
	4.3	Sécurité des réseaux et des systèmes d'information
	4.4	Protection et surveillance des frontières et des infrastructures
	4.5	Nanotechnologie et matériaux intelligents
5. Gouvernance et Décentralisation	5.1	Décentralisation politique et économique
	5.2	Gouvernance locale et démocratie participative
	5.3	Modèles de développement, aménagement du territoire et qualité de vie
	5.4	Valorisation du patrimoine et histoire des régions
	5.5	Gouvernance publique et privée
6. Economie Circulaire	6.1	Une agriculture et une industrie respectueuses de l'environnement
	6.2	Exploitation des ressources minières et substances utiles (terres rares)
	6.3	Lutte contre la pollution et ses effets
	6.4	Traitement et valorisation des rejets industriels et ménagers

4- CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

L'évaluation des propositions tiendra compte, en particulier, des éléments suivants :

- **Qualité scientifique du projet** (Pertinence scientifique, caractère appliqué, alignement aux priorités nationales de la recherche scientifique,...) ;
- **Méthodologie de la recherche (Pertinence de la méthodologie et adéquation des moyens scientifiques et techniques envisagés pour la réalisation du projet,...) ;**
- **Consistance et importance du partenariat avec le monde socio-économique ;**
- **Faisabilité** (Réalisme du calendrier, budget demandé, contribution des membres de l'équipe, équipements et autres moyens à disposition, contribution à la formation,...) ;
- **L'impact de l'application du projet (Potentiel d'application, transfert des résultats et perspectives du projet) ;**
- **Qualité du cursus et des travaux du candidat dans le domaine du projet proposé** (parcours académique, qualité des publications, ...).

Cependant, un encouragement spécifique est accordé aux propositions :

- i. Issues des universités et des établissements des régions de l'intérieur et/ou jeunes et/ ou non structurés en LR et UR;
- ii. En rapport avec les sciences humaines et sociales ;

Les projets seront classés selon les résultats de l'évaluation et en fonction des domaines scientifiques de l'appel à proposition. **La décision de sélection ou de non-sélection de projets sera prise par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** sur la base des classements établis et à concurrence de la limite du budget disponible.

Une notification des résultats de l'évaluation sera envoyée, par la DGRS, à tout soumissionnaire de projet.

5- PIECES CONSTITUANTES DE LA SOUMISSION

IL est obligatoire de joindre au formulaire de la soumission du projet les pièces suivantes **pour le chef du projet** :

- Une copie de l'arrêté de nomination dans le grade ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Un curriculum vitae (CV).

Toute proposition illisible, non formulée selon le modèle fourni ou manque l'une des pièces citées ci-dessus, ne sera pas prise en considération.

6- DUREE ET SOUTIEN FINANCIER

La durée du projet est **de deux (2) ans**. Le budget total octroyé pour chaque projet est de 20.000 DT pour les deux ans à raison de 10.000 DT/an.

La première tranche budgétaire (2023) est débloquée à la signature de la convention de financement du projet. Le déblocage de la deuxième tranche (2024) est strictement conditionné par la remise des rapports d'avancement demandés par le MESRS ; et ce conformément aux dispositions des conventions établies fixant les obligations de chaque partie intervenante au projet.

7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il appartient aux chercheurs de prendre toutes les dispositions utiles, après accord du MESRS, afin d'assurer la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle issue de la réalisation des projets, et ce avant la publication des résultats de leurs travaux.

8- DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats répondant aux critères d'éligibilité sont invités à suivre toutes les étapes suivantes pour le dépôt des dossiers de candidature :

- 1) Télécharger, sous format Word, le **formulaire du projet** disponible sur le site web du ministère (<http://www.mes.tn>);
- 2) Remplir soigneusement toutes les rubriques du formulaire et joindre avec un CV ;
- 3) S'inscrire en ligne via le lien : <https://bit.ly/43Yq1Vz> de l'appel à propositions et joindre le formulaire du projet et le CV (en format pdf,). La date limite de réception est fixée au **19 juin 2023 à minuit (00h00)** ;
- 4) Déposer, directement par le candidat, le dossier complet du projet (Formulaire du projet, le CV et une **copie de la carte d'identité nationale**) sous format papier en deux (2) exemplaires originaux dûment remplis et signés auprès du **bureau d'ordre central** du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS, Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis) ou envoi par **la voie postale**. La date limite de réception est fixée au **19 juin 2023 (horaires administratifs)**;
- 5) Le cachet du bureau d'ordre central du MESRS ou de la poste fait foi.

Toute proposition illisible, non formulée selon le modèle fourni ou non enregistrée en ligne ainsi que celle parvenue hors délais (dans sa version numérique et/ou papier), ne sera pas prise en considération.

9- CONTACT

Pour plus d'informations, veuillez contacter la **Direction des Programmes Nationaux de Recherche** à la Direction Générale de la Recherche Scientifique :

- **Tél : 71 832 987**
- **E-mail : dpnr.pejc@gmail.com**